

L'an DEUX MIL DIX, le SAMEDI 26 JUIN, à 09 h 04, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 12 h 58).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique / BAREIGTS Éricka/ MAILLOT Gérald/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajaso/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 25, au Rapport n° 10/3-02)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse (arrivée à 09 h 50, avant examen des Rapports, pendant la présentation du bilan 2009)/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIE Carmen/ TROTET Maryse (arrivée à 09 h 24, pendant la présentation de cadres)/ INGAR Iqbal/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

HOARAU Emmanuel		par FIDJI Jean-Claude
JAVEL François		par ANDAMAYE Marie-Annick
CÉCILÉRY Nathalie	pour toute la durée de la séance	par JUSTINE Marie Séverine
ALBANY Christian		par LOCATE Raziah
SALIMINA Patricia		par VICTORIA René-Paul
HOARAU Patricia	à l'arrivée de sa mandataire à 09 h 24 pendant la présentation de cadres et jusqu'à son départ	par TROTET Maryse
TROTET Maryse	à son départ à 12 h 20 au Rapport n° 10/3-24	par HOARAU Serge

Les membres présents, au nombre de 47 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 10/3-02 Budget principal,
- 10/3-05 Budget Annexe Eau,
- 10/3-07 Régie Affaires Funéraires,
- 10/3-10 Régie Marchés et Droits de Place.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

retraits

Les Rapport n° 10/3-17 - renouvellement du réseau de distribution d'eau potable -, n° 10/3-18 - adhésion à l'Association de Gestion du Centre-Ville Dionysien - et n° 10/3-38 - Règlement Local de Publicité - ont été retirés de l'Ordre du Jour de Séance.

SUSPENSION DE SÉANCE

À la demande des élus du groupe de l'opposition, pour concertation sur une candidature à la commission ad hoc « Espace Océan » - objet du Rapport n° 10/3-15 -, la séance a été momentanément suspendue, à 11 h 56, pour reprendre à 12 h 02.

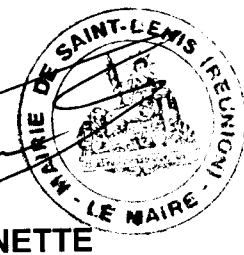

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

suite

<i>Elus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
	ARRIVEES	
TROTET Maryse	à 09 h 24	pendant la présentation de cadres
PAULÉE Marie-Thérèse	à 09 h 50	pendant la présentation du bilan 2009
NAILLET Philippe	à 10 h 25	pendant la présentation du Rapport n° 10/3-02
	DEPARTS	
AHAMADI Salama	à 11 h 30	au Rapport n° 10/3-13
TROTET Maryse	à 12 h 20	au Rapport n° 10/3-24 procuration à HOARAU Serge

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 7 JUIL. 2010 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 47 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

